



6^{ème} Séminaire inter-réseaux du 8 Juin 2015 - Paris

PAEJ-ESJ/MDA

« Ensemble pour une politique publique

en faveur de la santé des jeunes et à la hauteur des enjeux actuels »

Contribution de l'ANPAEJ

« Les fondamentaux du positionnement et des pratiques PAEJ »

Intervention de Marc LERAY

SOMMAIRE

1. Les principes.....	2
PAEJ dispositif d'intervention, d'accès et d'appui	
2. La place	2
La subsidiarité, l'interstice, l'ouverture et la mobilité, un parmi d'autres	
3. Le positionnement dans le réseau des acteurs	3
4. La pratique : place et positionnement	4
4.1 Parcours de vie	4
4.2 Les fonctions du PAEJ	5
4.3 Faire la place à la singularité pour reprendre place dans la diversité	5
5. Le pilotage	6
5.1 Les échelons du pilotage.....	6
5.2 Le financement d'un socle de mission	6
5.3 Une coordination des financeurs	6
5.4 Structuration et pilotage du dispositif	7
5.5 L'interpellation des pouvoirs publics	8
Annexe 1 : Caractériser la subsidiarité par rapport au droit commun	9
Annexe 2 : Conceptualisation des différences et complémentarités – Figuration des articulations	10

Les fondamentaux du positionnement et des pratiques PAEJ

1. Les principes

- Que la **diversité** qui fait la richesse des PAEJ, ne vire ni à l'**hétérogénéité** qui les menace, ni au **modèle** qui les standardise.
- **Prévention généraliste** territorialisée et contextualisée basée sur un travail relationnel :
 - Action dé-institutionnalisée et déspecialisée ;
 - Accompagnement dé-stigmatisé favorisant l'entraide et la solidarité dans le contexte où les jeunes se trouvent parmi leur entourage.
- Le PAEJ :
 - **dispositif d'intervention** sur le lien social, au point où il menace de se rompre pour renouer l'individuel et le collectif.
 - **dispositif d'accès** : retrouver le **contact** avec les jeunes et les **réinscrire** dans le lien social ; en **proximité** et en **population générale** ;
 - **dispositif d'appui** : support concret sur lequel le jeune s'appuie pour mettre en complémentarité les différents interlocuteurs de sorte à orienter son propre parcours de vie.

2. La place

- **Subsidiarité**
 - Pas à la place ni en doublon, mais à l'appui de ce que font les institutions ;
 - Pas une **définition** négative mais **en creux** : consistance **positive de l'interstice**, comme matérialité d'une articulation qui met en lien des personnes, des acteurs, des services.
(Cf. Annexe 1)
- **L'interstice**
 - À la limite des marges de manœuvres individuelles et collectives :
Discontinuité du jeune / **Segmentations** des institutions.
- **Ouverture et mobilité**
 - Intérieur / Extérieur ;
 - Permanences d'Accueil / Antennes.
- **Un parmi les autres**
 - Mobilisateur, animateur, constructeur de lien autant entre jeunes, parents et adultes qu'entre partenaires et institutions ;
 - Démonstration constante de notre différence comme condition de notre partenariat d'action.

3. Le positionnement dans le réseau des acteurs

- Ne fait pas ce que font les autres ;
- mais il est **essentiel** que les autres saisissent et comprennent ce que fait le PAEJ ;
- Insérer comme acteur dans le réseau des partenaires :
 - L'accompagnement comme construction du lien d'un jeune avec les autres le démontre facilement ;
- Ses propositions et modalités d'intervention en phase :
 - avec les besoins des publics (évaluer par le volume et la nature de l'activité) ;
 - avec les institutions (évaluer par les financements accordés) ;
- Les PAEJ qui maintiennent leur offre dans la durée démontrent leur pertinence. Le caractère facultatif et le faible financement fragilisent et précarisent ces dispositifs. Pas de texte opposable, ni de financements pérennes. Se maintenir dans la durée démontre la pertinence de l'offre du PAEJ ;
- Partir des besoins des jeunes : - qualifiés + mauvaise santé ;
- Partir du contexte territorial qui fait varier l'expression de ces besoins ;
- Cibler les plus en difficulté et concentrer les moyens là et pas forcément partout ;
- ▪ PAEJ **trouve** le contact avec les jeunes et **accompagne** vers le droit commun ;
- ← ▪ Les partenaires orientent vers le PAEJ, les situations complexes (non catégorisables) quand on ne sait plus quoi faire ;
- animateur de réseau – constructeur du lien, faire avec, et pas coordinateur des acteurs du réseau des partenaires.

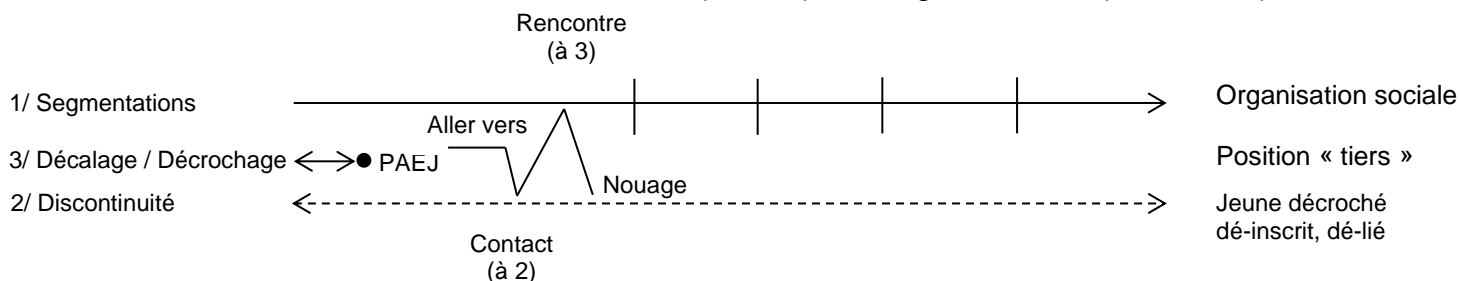
Cf. : Annexe 2

4. La pratique : place et positionnement

4.1 Parcours de vie : renouage entre discontinuité et segmentations

Le PAEJ, comme dispositif d'accès qui se rend accessible :

- Renouage plutôt que linéarité (continuum) ;
- L'enjeu du parcours = renouer avec les autres plutôt que les suivre ou les subir ;
- Comment renouer la discontinuité (de l'un) aux segmentations (des autres) ?



1^{ère} ligne

→
(Trajectoire)

+++→
(Segmentations)

Le parcours d'un jeune n'est pas superposable à la **trajectoire** tracée et orienté par l'organisation sociale (→ vecteur orienté dans un sens), continuum de la prévention aux soins par exemple. Au mieux, le jeune s'appuie dessus.

De plus, la représentation par un vecteur continu n'est pas juste et ne correspond pas à la réalité – actuelle –. Ce que le citoyen rencontre dans ses démarches, c'est plutôt la segmentation – extrême – de l'organisation sociale. Pour quiconque, même si l'on « sait » vers où on veut aller, y arriver est toujours plus ou moins de l'ordre du « parcours du combattant ». Alors, quand le jeune a des difficultés – qu'il soit jeune ou moins jeune -, l'épreuve peut s'avérer insurmontable et les obstacles infranchissables.

2^{ème} ligne

Parcours Jeune

Le jeune est plutôt à figurer par la **discontinuité d'une ligne**.

Car pour lui, c'est la discontinuité qui domine : une butée dans le réel provoque le décrochage, qui ne peut se reprendre que par une rencontre dans le réel = **rencontre physique** d'un autre – **pour se resocialiser. Rencontrer quelqu'un**, un adulte, un professionnel qui acceptera de recevoir son expression pas toujours sous forme de parole – souffrance – violence. Ligne discontinue faite d'aller/retour donc orientée dans les 2 sens.

3^{ème} ligne

1 Point ●
Accueil-Ecoute

Le PAEJ en position décalée des institutions **et** du jeune, c'est sa fonction « **tiers** ».

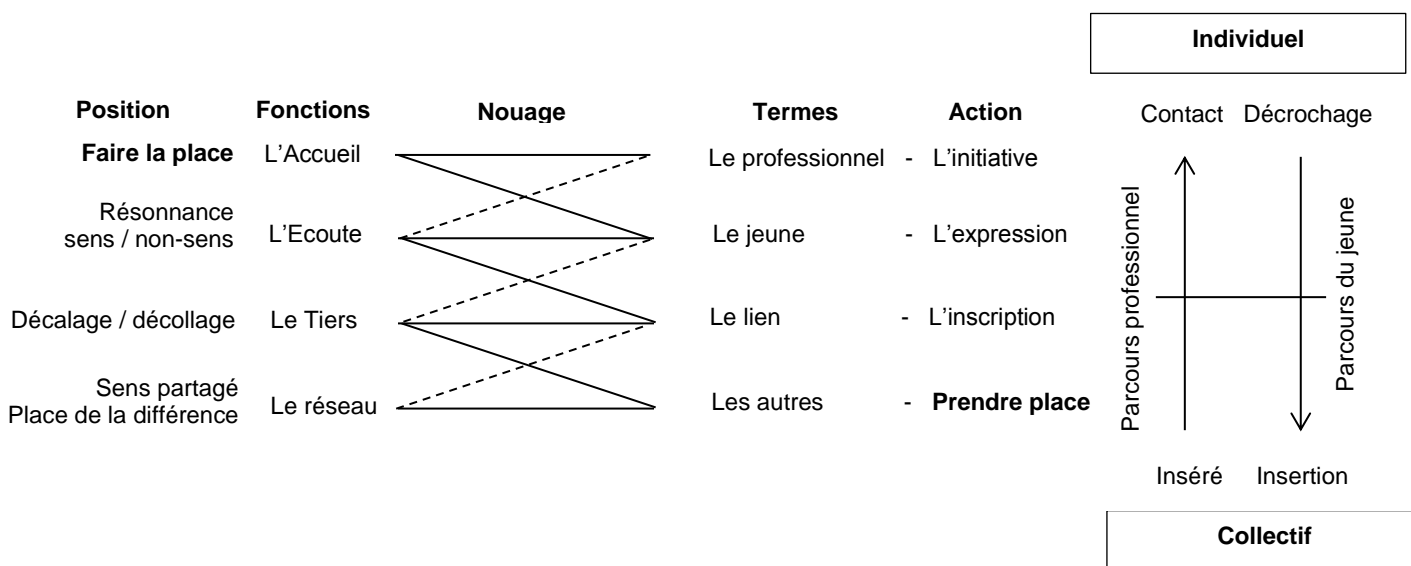
Le PAEJ se positionne dans les **interstices** en **faisant avec** la **discontinuité** du jeune **et** les **segmentations** des institutions.

PAEJ situe donc son action à plusieurs **endroits** (lieux), à plusieurs **moments** (temporalité) pour tenter de **reconstruire le lien** entre 2 points – **contact** -, puis 3 points – **rencontre**. (Mise **en fonction du Tiers**) puis autant de points que nécessaire au parcours du jeune.

D'abord, mise en lien de 2 points, comme condition, avant de renouer avec plus de points d'appuis qui peuvent se situer **avant** – ou – **après**. Le point n'est pas forcément le suivant ou le précédent, ni celui prévu dans l'ordre établi par l'organisation sociale.

4.2 Les fonctions du PAEJ

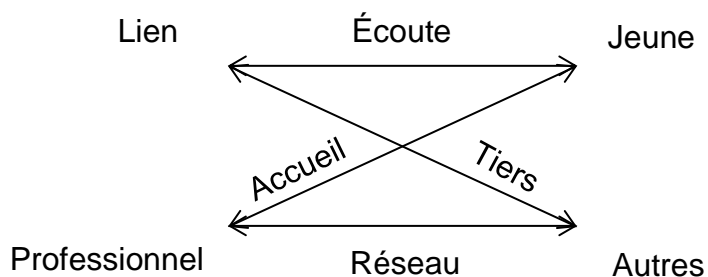
- Renouage de l'individuel au collectif : le nouage, c'est la façon dont se matérialise le lien avec nous d'abord, avec lui ensuite, avec les autres enfin ;
- 4 Termes : professionnel, jeune, lien, autres ;
- 4 Fonctions : Accueil, Ecoute, Tiers, Réseau



4.3 Faire la place à la singularité pour reprendre place dans la diversité

- Le parcours du professionnel se fait à rebours du trajet du jeune ;
- À partir de son insertion comme acteur parmi les autres ;
- Il adapte ses modalités d'intervention pour retrouver le contact avec le jeune – décroché ou en rupture ;
- Soutient par son écoute l'expression du jeune ;
- Médiatise la relation pour matérialiser le lien ;
- Renoue l'individuel ou le collectif.

Pour donner une représentation plus dynamique du nouage des termes par les fonctions :



- + les Termes sont **engagés**
- + les Fonctions sont **actives**
- + le lien social est de **qualité**

5. Pilotage

5.1 Les échelons du pilotage

- **D'abord**, une politique nationale : mise en œuvre de la cohésion et de la solidarité nationale, avant tout.
Faute d'orientation, les institutions et territoires **ne peuvent s'articuler en cohérence, se coordonner en intelligence** ;
- **Ensuite**, une coordination régionale des dispositifs et des moyens (schémas et diagnostics) ;
- **Enfin**, une entrée départementale, avant d'affiner au niveau des bassins de vie.

5.2 Le financement d'un socle de mission + des actions complémentaires

- **1 socle de mission** : Un minimum viable = 5 ETP ;
3 ETP permanence d'accueil fixe + 2 ETP antennes mobiles

Lisibilité et repérage du dispositif

- Des actions complémentaires locales ou territorialisées (appel à projet, marché public) ;
- **Consolidation** de la dynamique, **potentialisation** et **mutualisation** de moyens **immédiatement opérationnels**.

5.3 Une coordination des financeurs

- Décalée des enjeux trop locaux pour faire valoir l'intérêt général ;
- **Sur le socle des missions** : Cohésion Sociale, Conseil Départemental, ARS, Conseil Régional, CAF, etc... ;
- **Sur les actions complémentaires** : les différentes politiques de l'État et des Collectivités Territoriales ;
- Distinguer les financements ARS, de ceux de l'État, pour rendre lisible les articulations et la coordination à construire entre Préfecture et DG ARS ;
- Cohésion Sociale : **un pilote sans moyens mais avec une légitimité** qui se fonde sur le rôle, la fonction de l'État : ce que doit garantir l'État par sa **place** plus que par l'insignifiance des moyens qu'il mobilise – 5M pour un programme national !

5.4 Structuration et pilotage du dispositif

- **Insuffisance** des structures et des moyens face à la massification des phénomènes décohésions et de ruptures sociales ;
- **Manque de lisibilité** des missions/fonctions et de la complémentarité de chacun des acteurs ;
- **Les contre-sens de la subsidiarité** brouillent la complémentarité quand par exemple un PAEJ fait à la place d'un CMP. Même si localement ça répond à un besoin pour le public, c'est contre-productif institutionnellement : la lecture des places différentes de chacun devient illisible ;
- **Condition de la complémentarité : lisibilité de la différence** des places de chacun : la **cohérence** entre elles fait la **crédibilité** pour le public : **deux enjeux majeurs du service public** ;
- **Une offre différenciée et complémentaire PAEJ/MDA** à l'échelle du département. La lisibilité d'un affichage clair est d'autant plus nécessaire que la logique de notre organisation sociale distingue deux logiques d'action : la Cohésion Sociale et ARS.

Offre de 2 dispositifs d'accès que sont :

- Les PAEJ pour **l'inscription sociale**, par une action départementale décentralisée en proximité soutenue par la Cohésion Sociale ;
 - Les MDA pour **l'accès aux soins**, par une action centralisée départementale soutenue par l'ARS.
- **L'intelligence des pratiques face aux limites de l'organisation institutionnelle (fonctions et moyens) :**
 - **L'insuffisance du portage politique**, aggravée par la segmentation institutionnelle, renforce la **méconnaissance du public jeune** et la **massification des problématiques de décrochages** : de la famille à la radicalisation, en passant par **l'inaccessibilité** ou le **non-recours** aux institutions du droit commun ;
 - Avec force, ces constats finissent par s'imposer dans la réalité quotidienne. Cette violence est à la mesure de la déconsidération des questions de la jeunesse et de l'inexistence de politique de Prévention à long terme dans les logiques d'intervention des politiques publiques.
La responsabilité de chacun est engagée, individuellement ou collectivement.

5.5 L'interpellation des pouvoirs publics

Président	Affirmation d'une politique jeunesse, y compris en faveur des jeunes vulnérables , avec des moyens à la hauteur de la gravité des constats qui s'imposent.						
1^{er} Ministre	Un texte d'orientation/de référence pour rendre lisible la cohérence de l' organisation et de la coordination entre les services de l'État et avec les Collectivités Territoriales qui désigne PAEJ et MDA comme dispositifs d'accès et précise leur complémentarité d'action, de reconstruction du lien social et accès aux soins.						
Inter/Ministères	<ul style="list-style-type: none"> - Un décret, une mission obligatoire (opposable) pour sécuriser les dispositifs et leurs financements pluriannuels CPOM ; - Définir les socles de missions, leurs articulations ; - Un comité de pilotage régional des financeurs du socle des missions : 						
État Collectivités Territoriales	État	Cohésion Sociale Cohésion solidarité	ARS Santé Prévention Thématique	C. Dptal ASE Prévention spécialisée	C. Régional Décrochage scolaire Formation Emploi	Métropole Jeunesse	CAF Soutien Parentalité
État Collectivités Territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions complémentaires locales : appel à projet, marché public ; - Comités de pilotage territorialisés ou par dispositif : financier et opérationnel. 						

Annexe 1 : Caractériser la subsidiarité par rapport au droit commun

Droit commun	PAEJ
Institution	Dispositifs dé-institutionnalisés
Catégorie Spécialité	Problématiques non catégorisables Pratiques dé-spécialisées
Répondre à tous	Considérer chacun
Réponse	Ecoute
Un droit accessible aux ayants droit (éducation – justice – santé)	Le droit commun inaccessible par décrochage ou exclusion
Thématique	Approche généraliste
Social - Soins	Prévention en population générale
Sous condition : Prise en charge	Sans condition : Accueil inconditionnel Accompagnement, dé-stigmatise – entraide
Organisation filière	Discontinuité Rencontre – Liberté de choix
Continuum Trajectoire	Parcours de vie
Logique institutionnelle / Compétences	Subsidiarité – Ce que les autres ne font pas. Pas à la place, mais à l'appui de ce que font les institutions.
Consistance d'une réponse	Consistance positive de l'interstice : articulation qui met en lien à la limite des marges de manœuvres individuelles et collectives
Partenariat coordonné - Coordination	Animation, mobilisation du partenariat
Un décalé des autres	Un parmi d'autres
Dans le cadre de l'institution	En population générale et dans leur contexte de vie
Inscrit	Décroché

Annexe 2 : Extrait du Séminaire ANPAEJ du 25 juin 2012 « Conceptualisation des différences et complémentarités – Figuration des articulations »

Schéma 1 :



PAEJ - CJC – MDA Conceptualisation des différences et complémentarités Figuration des articulations

L'organisation sociale découpe **trois champs** qui ont chacun leur **logique d'action** qui vont du **général au spécialisé** :

1. **Social** : accès au lien social : logique discontinue, ouvrant des interstices qui questionnent les choix de chacun.
2. **Médico-social** : accès à la santé thématique : Logique cherchant à favoriser l'articulation médico-sociale.
3. **Sanitaire** : accès aux soins spécialisés, à la santé somatique et psychique : Logique de continuité qui assujetti chacun à une place pour l'efficacité du traitement.

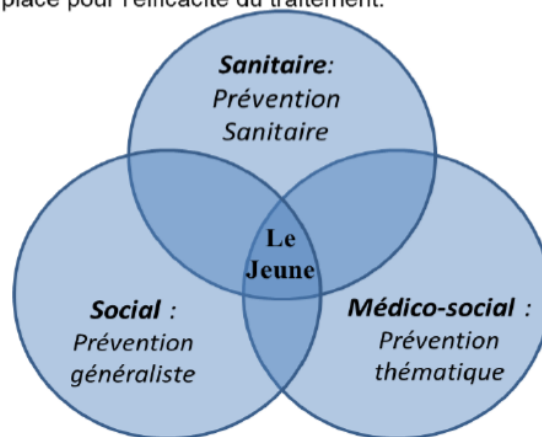
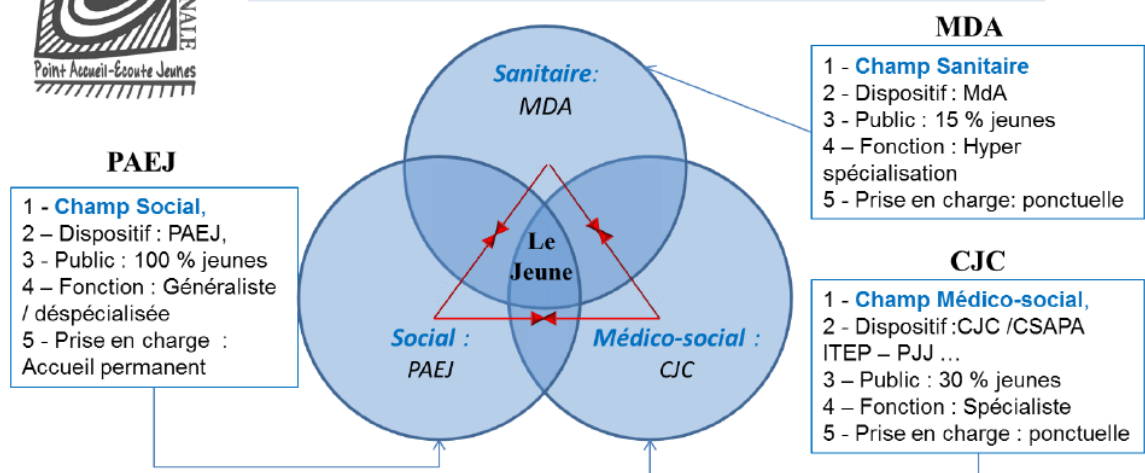


Schéma 2 :



PAEJ - CJC – MDA Conceptualisation des différences et complémentarités Figuration des articulations



La réalité se construit par l'articulation de différents niveaux du lien social :

1. **La qualité du lien social** dépend de la façon dont se **nouent** ces 3 champs : **réalité sociale**.
2. **Le bien être** (la « santé » au sens de l'OMS) : suppose la capacité de chacun à pouvoir accéder à ces 3 champs : **réalité individuelle**.
3. **La cohésion sociale** résulte autant de la façon dont chacun trouve à **s'inscrire** parmi les autres, que de la façon dont les autres peuvent **accueillir** la singularité de chacun : **réalité collective**.
4. **Le politique** doit penser l'organisation d'ensemble de façon à la **rendre accessible** à chacun selon ses propres besoins : **réalité politique**.